

**Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques**

<b>Partie I: Éléments obligatoires</b>	I.1 Numéro du document <b>FR-BIO-13.250-0014989.2025.001</b>			I.2 Type d'Opérateur <input checked="" type="checkbox"/> Opérateur <input type="checkbox"/> Groupe d'opérateurs		
	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom <b>SUNSHINE</b> Adresse <b>1 rue de Menguen 29600 Plourin-lès-Morlaix</b> Pays <b>France</b> Code ISO <b>FR</b>			I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle Autorité <b>CERTIS (FR-BIO-13)</b> Adresse <b>Immeuble le Millepertuis, Les Landes d'Apigné , 35650, Le Rheu</b> Pays <b>France</b> Code ISO <b>FR</b>		
	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs • Préparation					
	I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production • (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine Méthode de production: – production de produits biologiques					
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.					
	I.7 Date, lieu Date <b>26 mars 2025 09:02:05 +01 (Europe/Luxembourg)</b> Lieu <b>Le Rheu (FR)</b>			Nom et signature <b>CERTIS</b>	I.8 Validité Certificat valable du <b>21/03/2025</b> au <b>31/03/2026</b>	

DÉLIVRÉ

**Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques**

<b>Partie II: Éléments facultatifs spécifiques</b>	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	Tablette au chocolat Lait pain d'épices 45%	Biologique
	Tablette au chocolat noir 62% et éclats de fèves	Biologique
	Tablette au chocolat noir 62% et fleur de sel	Biologique
	Tablette au chocolat noir 62% et noisettes torréfiées	Biologique
	Tablette au chocolat noir 62% et sésame torréfié	Biologique
	Tablette au chocolat noir 77% de cacao	Biologique
	Tablette au chocolat Noir gingembre citron 70%	Biologique
	Tablette au chocolat noir pâtissier 62%	Biologique
	Tablette de chocolat au Lait 37%	Biologique
	Tablette de chocolat au lait 37% et riz soufflé	Biologique
	Tablette de chocolat au Lait 45% et amandes caramélisées	Biologique
	Tablette de chocolat au Lait 45% et caramel fleur de sel	Biologique
	Tablette de chocolat au Lait 45% et noisettes torréfiées	Biologique
	Tablette de chocolat au Lait 45%, noisettes et raisins	Biologique
	Tablette de chocolat au Lait noisettes entières torréfiées 45%	Biologique
Tablette de chocolat au Lait noix de coco 37%	Biologique	
Tablette de chocolat Noir 85%	Biologique	
Tablette de chocolat Noir fleur de sel 70 %	Biologique	
Tablette de chocolat Noir orange confites 70 %	Biologique	
II.2 Quantité de produits		
II.3 Informations sur les terres		
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs		
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées		
II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant		
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
Nom de l'organisme d'accréditation	<b>COFRAC</b>	
Hyperlien vers le certificat d'accréditation	<a href="https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0659.pdf">https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0659.pdf</a>	
II.9 Autres informations		
<b>Document justificatif fourni à l'opérateur conformément au programme de certification (disponible sur <a href="http://www.certis.com.fr">www.certis.com.fr</a>) en vigueur à la date d'édition du présent certificat et tel que défini par la circulaire afférente de l'INAO. Seule la version électronique disponible au lien suivant fait foi : <a href="https://webgate.ec.europa.eu/tracesnt/directory/publication/organic-operator/index">https://webgate.ec.europa.eu/tracesnt/directory/publication/organic-operator/index</a></b>		